Direction Générale des Services
Affaire suivie par Cécile FINOTTO
☎ : 05 56 03 81 50
N/Réf : NLY/CF– 2019 – N° 79

Monsieur Alain DEFONTAINE
Président de l'Association de Tir Audengeoise
14, rue des Souchets
33980 AUDENGE

Audenge, le 2 décembre 2019

Objet : implantation du stand de tir

Monsieur le Président,

Lors de notre dernière réunion en mairie le 21 novembre courant, nous avons évoqué de nouveau l'importance de la poursuite de l'activité de votre association.

Comme j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de vous l'expliquer, l'Etat nous indique que la Loi Littoral s'appliquant sur toute l'étendue de la ville n'autorise aucune construction qui ne soit pas en continuité de l'urbanisation.

Par ailleurs, il n'est pas non plus possible d'implanter de nouvelles constructions sur des zones naturelles, tel que nous l'avions pensé lors de la visite sur le terrain avec Monsieur le Sous-Préfet en 2018.
J'ai saisi de nouveau Madame la Sous-Préfète d'Arcachon pour lui indiquer que je souhaitais m'entretenir avec elle sur le sujet spécifique du stand de tir. Je n'ai à ce jour, reçu aucune réponse.

Je peux vous confirmer que je mets tout en œuvre pour trouver une solution qui permette à l'association et à ses adhérents de conserver un lieu pour leur pratique sportive. Je vous assure de ma volonté d'aboutir sur ce sujet majeur pour votre association et ses adhérents.
J'ai demandé notamment à mes services d'étudier également la possibilité d'installer le stand de tir en limite de la Plaine Des Sports.

Mes services se tiennent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie LE YONDRE

Maire d'Audenge

MAIRIE D'AUDENGE 33980 Gironde